

2. a) Quel est le mandat du Comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

(Le document est déposé.)

LE COMITÉ CONSULTATIF DU MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES

Question n° 4812—M. Mazankowski:

1. Y a-t-il un Comité consultatif du Musée national des sciences naturelles et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement et frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quels autres fonds, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du Comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

(Le document est déposé.)

LE COMITÉ CONSULTATIF DU MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Question n° 4813—M. Mazankowski:

1. Y a-t-il un Comité consultatif du Musée national des sciences et de la technologie et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement et frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quels autres fonds, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du Comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

(Le document est déposé.)

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Les articles précédant le n° 80 sous la rubrique des avis de motion d'initiative parlementaire sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Impôt sur les gains en capital

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE UNE EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Robert Daudlin (Essex-Kent) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement considère l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à ce qu'une exemption unique d'imposition des gains en capital soit accordée pour le principal actif commercial des agriculteurs constitués ou non en corporation et des entreprises employant moins de 30 personnes, dont les ventes brutes sont de moins de 1 million de dollars par année, et qui ont moins de trois places d'affaires, à l'exclusion des entreprises agricoles ou autres d'appartenance étrangère, des concessions et des valeurs en contingentement de toute sorte, et que cette exemption des gains en capital soit accordée à condition que les intéressés investissent au moins 50 p. 100 du montant imposable dans la Société du crédit agricole ou dans des obligations pour l'expansion de la petite entreprise à un taux d'intérêt qui devra être supérieur à 50 p. 100 du taux d'intérêt préférentiel canadien.

—**Monsieur le Président,** c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour dire quelques mots au sujet de cette motion. En effet, le fait que je puisse soulever ce problème et provoquer un débat à ce sujet entre tous les partis de la Chambre prouve bien que le système continue à fonctionner au Canada et que les particuliers appartenant à la base peuvent soumettre et promouvoir leurs idées, en vue de lancer un débat à la Chambre des communes.

Je tiens à rendre particulièrement hommage à un agriculteur de ma circonscription, un immigrant venu de Belgique il y a de nombreuses années. Il s'agit de Léon Meersseman qui, tout en cultivant du tabac sur ses terres et en travaillant aux champs, s'inquiète de la qualité de vie dont nous jouissons au Canada et de la façon de l'améliorer pour les autres Canadiens en réfléchissant au régime fiscal, entre autres, comme le prouve la motion à l'étude. Je voudrais pouvoir m'attribuer le mérite de cette motion. J'aurais souhaité pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre en disant que c'était là le fruit de mes réflexions personnelles, mais cette idée vient en fait d'un agriculteur qui est venu me voir. Il s'est sans doute inspiré des théories qui ont été présentées par des députés et le gouvernement lors du débat sur les autres sources de financement possibles de la Société du crédit agricole et sur le principe des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, en vue d'aider non seulement les petites entreprises, mais également les exploitations agricoles du Canada.

Les députés de tous les partis reconnaissent, je pense, que nous vivons à une époque où les agriculteurs et les exploitants de petites entreprises subissent les durs contrecoups de taux d'intérêt élevés et de marchés financiers plus restreints que jamais, marchés auxquels ils s'adressent non seulement pour financer leurs activités quotidiennes permanentes, mais également pour obtenir du crédit à long terme. En effet, les députés se sont dits à maintes reprises en faveur du principe des obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

En cherchant à accroître le nombre de sources auprès desquelles la Société du crédit agricole pourra obtenir du financement, en l'autorisant à aller sur le marché privé et en proposant ce projet de loi particulier, le gouvernement cherchait tout simplement à permettre aux Canadiens d'investir dans leurs propres affaires, et notamment aux petits commerçants et aux agriculteurs d'investir dans leur entreprise et de venir à l'aide des autres qui sont dans la même situation. En effet, dans cette motion, nous demandons au gouvernement d'envisager de permettre aux agriculteurs de financer eux-mêmes la SCA, du moins en partie. Pour y parvenir, nous cherchons à restreindre les effets d'une disposition fiscale qui est pour le moins